Image not found or type unknown

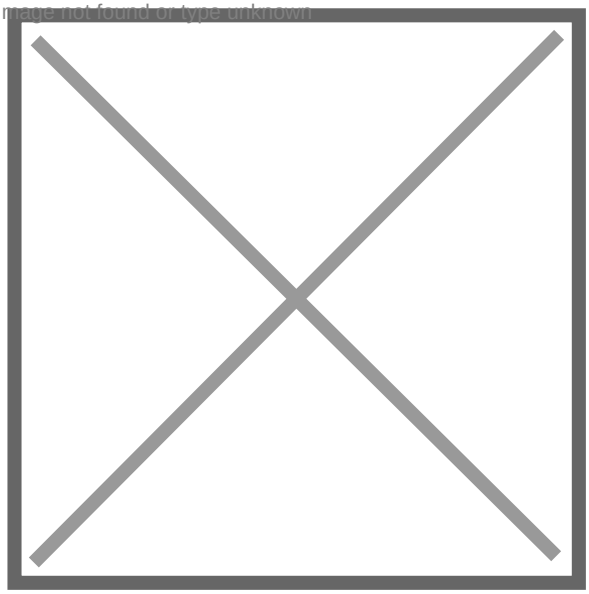

Garantie materiel 2 ans sur ordinateur

Par **Davidebrest**, le **25/04/2012** à **21:28**

Bonjour,

J'ai un soucis sur mon ordinateur portable que j'ai acheté en décembre 2010. Je suis allé dans un magasin de la même enseigne. Je voulais le faire réparé. Mais il m'ont dis que la garantie de 2 ans n'a pas été votée et donc qu'ils ne peuvent pas me le prendre.
Je voudrais savoir si la garantie de 2 ans existe et si c'est le cas y ai-je droit?

Dans le cas où j'y ai droit comment faire pour leur prouver.

En vous remerciant par avance.

Par **pat76**, le **26/04/2012** à **16:54**

Bonjour

Vous n'avez pas eu une remise du bon de garantie lors de l'achat?

Il n'y a rien de stipulé dans les conditions générales?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés